COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 février 2007 (convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max. M. LABISTE Bernard. M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, Mme LACUEY Conchita. M. LAMAISON Serge. M. PIERRE Maurice. M. SAINTE-MARIE Michel. M. SOUBIRAN Claude. M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. BELIN Bernard, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues

M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)

M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)

M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)

M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre

M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy

M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude

M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)

M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis

M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)

M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain

M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille

M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)

M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle

M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)

Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

M. FERILLO I Michel a M. Sainte-Marie Miche

M. GRANET Michel à M. DAVID Alain

M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe

M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel

M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max

M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel

M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle

M. MOULINER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)

Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)

M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette

M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert

Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 23 février 2007

POLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT Direction Développement Urbain et Planification

N° 2007/0114

Gradignan - Secteur Cayac - Aménagement du carrefour formé par le cours du Général de Gaulle, la route de Pessac, la rue du Poumey et la rue de Canteloup - Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet - Approbation -

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le présent dossier a pour objet la mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet concernant l'opération de voirie « aménagement du carrefour du Secteur Cayac formé par le cours du Général de Gaulle, la route de Pessac, la rue de Poumey et la rue de Canteloup » aux abords du ruisseau de l'Eau Bourde, dans le secteur du moulin de Cayac, sur la commune de Gradignan.

L'opération consiste dans le respect du cadre de vie et du contexte patrimonial de Cayac, à élaborer un projet de carrefour giratoire, dont les fonctions doivent répondre aux besoins de lisibilité, aussi bien sur le plan routier que paysager, tout en améliorant la sécurité de tous les usagers de ce nœud de voirie complexe.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- création d'un carrefour giratoire à l'intersection entre le cours du Général de Gaulle, la rue de Poumey et la rue de Canteloup;
- Réaménagement du cours du Général de Gaulle entre la route de Pessac et la rue de Chartreze;
- Réaménagement du parking existant au Sud du giratoire et création d'une nouvelle aire de stationnement à l'angle de la rue de Chartrèze et du cours du Général de Gaulle.

En application des articles L 123-16 et R 123-23-1 du code de l'urbanisme, l'enquête publique a été précédée d'une réunion d'examen conjoint en date du 12 mai 2006. Aucune remarque particulière sur le projet présenté n'a été émise

L'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} juin 2006 au 3 juillet 2006. Le PLU n'étant pas encore approuvé le dossier de mise en compatibilité a été présenté sur la base du POS en vigueur.

A l'issue de cette enquête le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la mise en compatibilité du POS de la CUB.

Par délibération en date du 21 juillet 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'article L 123-16 du code de l'urbanisme, la commune de Gradignan a émis un avis favorable sur la mise en compatibilité lors du conseil municipal du 18 décembre 2006.

Afin de mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec le projet, les modifications à apporter portent sur :

- ➤ L'inscription d'un emplacement réservé de superstructure pour la réhabilitation du parking existant rue de Canteloup, parcelle CL 18, superficie 600m², maîtrise d'ouvrage CUB
- ➤ la réduction de l'emplacement réservé de voirie P 346 (parcelle CL20 en partie)
- ➢ la création d'un emplacement réservé de voirie pour un giratoire au carrefour formé par le cours du général de gaulle, la rue de Poumey et la rue de Canteloup, accompagnée de l'aménagement de pistes et bandes cyclables, de cheminements piétons et d'aménagements paysagers.

Au regard du dossier de mise en compatibilité du PLU, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir

- approuver la mise en compatibilité du PLU avec le projet d'aménagement du carrefour de Cayac à Gradignan tel que figurant sur le plan et le document ci-joints.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007.

Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 MARS 2007 M. SERGE LAMAISON